

# Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH)

## Durée :

Personnalisée selon les besoins et la prescription de la MDPH.  
Capacité d'accueil : 39 places permanentes

## Vos interlocuteurs

Frédéric MESNIL – Responsable de service  
E-mail : [mesnil.frederic@ladapt.net](mailto:mesnil.frederic@ladapt.net)

Aurélie GREVE – Secrétaire du SAMSAH  
E-mail : [greve.aurélie@ladapt.net](mailto:greve.aurélie@ladapt.net) – 04 37 28 61 99

## Public

Personnes ayant un handicap résultant d'une lésion cérébrale acquise ou d'une Pathologie Chronique Evolutive.

## Pré requis et conditions d'admission

Le service accueille des personnes en situation de handicap désirant développer un projet de vie basé sur un maintien à domicile :

- âgées de 20 à 59 ans,
- résidant dans la Métropole de Lyon,
- et orientées sur le SAMSAH par la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH).

Rencontre avec l'équipe de pré-admission du SAMSAH comprenant le responsable de service, le médecin, l'assistante sociale et la psychologue, pour l'évaluation de la demande et des besoins de la personne.

## Lieu

L'accompagnement peut s'effectuer de manière coordonnée entre le lieu de vie et le site regroupant l'équipe des professionnels, notamment pour des temps collectifs

## Objectifs

Proposer à des personnes en situation de handicap un accompagnement médical et social de proximité, souple et personnalisé pour :

- permettre un retour, un maintien à domicile
- coordonner des soins, des rééducations, une réadaptation
- définir et mettre en œuvre des moyens de compensation (aides humaines, aides techniques...)
- développer une autonomie en relation avec l'entourage familial et social
- définir et réaliser un projet de vie
- soutenir des démarches socio-professionnelles

Le service se propose de coordonner les soins et d'accompagner le développement de l'autonomie sociale du bénéficiaire en tenant compte du milieu local et des contraintes

du milieu familial. Il pourra contribuer à la réalisation d'un projet de vie.

**Le SAMSAH est basé sur un concept de service où le professionnel intervient sur le territoire du bénéficiaire et non l'inverse.**

## Service d'accompagnement

Après une phase d'admission de plusieurs semaines, avec diverses évaluations, différentes étapes sont possibles :

### Pour vivre de manière autonome à domicile :

- accompagnement médical et paramédical : suivi, coordination et dispensation des soins médicaux,
- soutien et réadaptation pour permettre un accès à la vie quotidienne : aménagement ou préparation du lieu de vie et/ou d'activité, accompagnement psychologique, mise en place d'aides à la compensation du handicap autour de la gestion administrative et financière, du logement, du transport, de la communication...

### Pour agir socialement dans l'environnement de proximité de la personne :

- vie familiale et sociale : soutien du lien familial et envers l'entourage, citoyenneté, accès aux loisirs et à la culture...
- ressourcement, mieux-être : activités corporelles de détente et de relaxation, accompagnement sur l'image du corps et l'image de soi, activités créatives et d'expression, renforcement de la confiance en soi...

### Pour la mise en œuvre d'un projet à caractère social et/ou professionnel (milieu protégé ou ordinaire)

- activités occupationnelles, activités bénévoles, atelier bureautique, formation, projet professionnel avec accompagnement vers et dans l'emploi.

## Equipe pluridisciplinaire et mobile

2 pôles travaillant en synergie pour un accompagnement global :

### **Pôle médical-paramédical**

- médecin généraliste
- infirmières
- psychologue clinicienne
- psychologue du travail
- neuropsychologue
- ergothérapeutes
- psychomotricienne
- préventeur santé

### **Pôle social**

- assistantes sociales
- conseillère en économie sociale et familiale
- éducateurs spécialisés

- directrice
- responsable de service
- secrétaire gestionnaire administratif